



Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 18-7067-4 | Numéro de version: | 8.02 |
| Date de révision: | 30/01/2025 | Annule et remplace la version du : | 18/04/2023 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ REVETEMENT INSONORISANT PN 08803 - 08807

Numéros d'identification de produit
FS-9100-1551-0

7000079846

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Utilisation dans l'industrie automobile.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité
ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: bnl-productsafety@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification d'aspiration n'est pas requise sur l'étiquette en raison de la viscosité du produit.

CLASSIFICATION:
Liquide inflammable, catégorie 3 - Liq. inflam. 3; H226

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 1 - STOT RE 1 ; H372

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)|SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes



Ingrédients :

| Ingrédient | Numéro CAS | EC No. | % par poids |
|--|------------|-----------|-------------|
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | 64742-82-1 | 265-185-4 | 10 - 25 |

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système nerveux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

| | |
|-------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P260E | Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. |

5% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par voie orale inconnue.

5% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par voie cutanée inconnue.

10% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par inhalation inconnue.

Contient 5% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Etiquetage selon la Directive Européenne COV (2004/42/EC): 2004/42/EC IIB(e)(840)

330g/l

La note P s'applique

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|---------|--|
| Carbonate de calcium | (N° CAS) 1317-65-3 (N° CE) 215-279-6 | 30 - 60 | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | (N° CAS) 64742-82-1 (N° CE) 265-185-4 | 10 - 25 | Tox.aspiration 1, H304 STOT RE 1, H372 Nota P Liq. inflam. 2, H225 Irr. de la peau 2, H315 Tox. aquatique chronique 2, H411 |
| Bitume oxydé | (N° CAS) 64742-93-4 (N° CE) 265-196-4 | 10 - 25 | Substance non classée comme dangereuse |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | (N° CAS) 64742-95-6 (N° CE) 265-199-0 | 1 - 10 | Tox.aspiration 1, H304 Nota P Liq. Inflamm. 3, H226 Irr. de la peau 2, H315 STOT SE 3, H336 Tox.aquatique chronique 3, H412 |
| Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite | (N° CAS) 68953-58-2 (N° CE) 273-219-4 | 1 - 5 | Substance non classée comme dangereuse |
| Alcanes en C14-30 | (N° CAS) 74664-93-0 | 1 - 5 | Substance non classée comme dangereuse |
| Méthanol | (N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6 | < 1 | Liq. inflam. 2, H225 Tox. aigüe 3, H331 Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 3, H301 STOT SE 1, H370 |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

| Ingrédient | Identifiant(s) | Limites de concentration spécifique |
|------------|---------------------------------------|---|
| Méthanol | (N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6 | (C ≥ 10%) STOT SE 1, H370 (3% ≤ C < 10%) STOT SE 2, H371 |

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les

sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Formaldéhyde
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les

capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse d'extinction d'incendie. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition

professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|----------------------|------------|---------------|--|-------------------------------|
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | OELs Belgique | VLEP (8 heures) : 10 mg/m ³ | |
| Solvant stoddard | 64742-82-1 | OELs Belgique | VLEP (8 h):533 mg/m ³ (100 ppm) | |
| Méthanol | 67-56-1 | OELs Belgique | VLEP (8 h):266 mg/m ³ (200 ppm); VLCT (15 min.):333 mg/m ³ (250 ppm) | la peau |

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser avec cabine de pulvérisation ou d'évacuation Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-----------------|----------------|----------------------|
| Polymère laminé | >0.30 | => 8 heures |

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par

inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Couleur | Noir |
| Odeur | Odeur caractéristique |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Non applicable.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | 142 °C |
| Inflammabilité | Liquide inflammable: Cat. 3 |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | 0,6 % en volume |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | 7 % en volume |
| Point d'éclair: | 39 °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>] |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Non applicable.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique | 13 281 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | Négligeable |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | 200 Pa [<i>@ 20 °C</i>] |
| Densité | 1,28 g/cm ³ [<i>@ 20 °C</i>] |
| Densité relative | 1,28 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Caractéristiques des particules | <i>Non applicable.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|---|---|
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Taux d'évaporation: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Teneur en matières volatiles: | 24,66 % en volume [<i>Conditions:EU</i>] |
| Température de stockage minimum | 10 °C |
| Température maximale de stockage | 30 °C |

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

étincelles et / ou flammes

Températures supérieures au point d'ébullition.

10.5 Matériaux à éviter:

Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Non applicable | |

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursoufflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres

anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|--|---|------------|---|
| Produit | Cutané | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Produit | Inhalation - Vapeur(4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l |
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Carbonate de calcium | Cutané | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Carbonate de calcium | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 3 mg/l |
| Carbonate de calcium | Ingestion | Rat | LD50 6 450 mg/kg |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Inhalation - Vapeur | | LC50 estimé à 20 - 50 mg/l |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Cutané | Lapin | LD50 > 3 000 mg/kg |
| Bitume oxydé | Cutané | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Bitume oxydé | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Cutané | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 > 5,2 mg/l |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 12,6 mg/l |
| Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Méthanol | Cutané | | LD50 estimé à 1 000 - 2 000 mg/kg |
| Méthanol | Inhalation - Vapeur | | LC50 estimé à 10 - 20 mg/l |
| Méthanol | Ingestion | | LD50 estimé à 50 - 300 mg/kg |

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|------------|---------------------------------|
| Carbonate de calcium | Lapin | Aucune irritation significative |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Lapin | Irritant |
| Bitume oxydé | Humain | Irritation minimale. |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Lapin | Irritant |
| Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite | Rat | Aucune irritation significative |
| Méthanol | Lapin | Moyennement irritant |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|------------|---------------------------------|
| Carbonate de calcium | Lapin | Aucune irritation significative |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Lapin | Aucune irritation significative |
| Bitume oxydé | Humain | Moyennement irritant |

| | | |
|--|-------|---------------------------------|
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Lapin | Moyennement irritant |
| Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite | Lapin | Aucune irritation significative |
| Méthanol | Lapin | Irritant modéré |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|--|---------------|---------------|
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Méthanol | Cochon d'Inde | Non-classifié |

Photosensibilisation

| Nom | Organismes | Valeur |
|--------------|------------|-------------------|
| Bitume oxydé | Humain | Non sensibilisant |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|--|----------|---|
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | In vivo | Non mutagène |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Bitume oxydé | In vivo | Non mutagène |
| Bitume oxydé | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Méthanol | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Méthanol | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|--|--------------|-----------------------------|---|
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Cutané | Souris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Inhalation | Homme et animal | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Bitume oxydé | Non spécifié | Homme et animal | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Inhalation | Souris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Méthanol | Inhalation | Multiplés espèces animales. | Non-cancérogène |

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|--|------------|--|------------|------------------------|--|
| Carbonate de calcium | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 625 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Inhalation | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 2,4 mg/l | Pendant l'organogénèse |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Inhalation | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 1 500 ppm | 2 génération |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Inhalation | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 1 500 ppm | 2 génération |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Inhalation | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 500 ppm | 2 génération |
| Méthanol | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 1 600 mg/kg/jour | 21 jours |
| Méthanol | Ingestion | Toxique pour le développement | Souris | LOAEL 4 000 mg/kg/jour | Pendant l'organogénèse |
| Méthanol | Inhalation | Toxique pour le développement | Souris | NOAEL 1,3 mg/l | Pendant l'organogénèse |

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|--|------------|---------------------------------------|---|------------------------|----------------------|----------------------------|
| Carbonate de calcium | Inhalation | Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 0,812 mg/l | 90 minutes |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Homme et animal | NOAEL Non disponible | |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | | NOAEL Non disponible | |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Inhalation | Système nerveux | Non-classifié | Chien | NOAEL 6,5 mg/l | 4 heures |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Ingestion | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Jugement professionnel | NOAEL Non disponible | |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Jugement professionnel | NOAEL Non disponible | |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Jugement professionnel | NOAEL Non disponible | |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Ingestion | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Jugement professionnel | NOAEL Non disponible | |
| Méthanol | Inhalation | Cécité | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Méthanol | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | Pas disponible |
| Méthanol | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | NOAEL Non disponible | 6 heures |

| | | | | | | |
|----------|-----------|---------------------------------------|--|--------|----------------------|-----------------------------|
| Méthanol | Ingestion | Cécité | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Humain | NOAEL Non disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Méthanol | Ingestion | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | empoisonnement et / ou abus |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|--|------------|---|---------------|---------------------------------|------------------------|----------------------------|
| Carbonate de calcium | Inhalation | Système respiratoire | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Inhalation | Système nerveux | Non-classifié | Rat | LOAEL 4,6 mg/l | 6 Mois |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Inhalation | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | LOAEL 1,9 mg/l | 13 semaines |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Inhalation | Système respiratoire | Non-classifié | Multipl es espèces animales. | NOAEL 0,6 mg/l | 90 jours |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Inhalation | os, dents, ongles et / ou les cheveux sang Foie muscles | Non-classifié | Rat | NOAEL 5,6 mg/l | 12 semaines |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Inhalation | Coeur | Non-classifié | Multipl es espèces animales. | NOAEL 1,3 mg/l | 90 jours |
| Bitume oxydé | Inhalation | Système respiratoire | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Méthanol | Inhalation | Foie | Non-classifié | Rat | NOAEL 6,55 mg/l | 4 semaines |
| Méthanol | Inhalation | Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 13,1 mg/l | 6 semaines |
| Méthanol | Ingestion | Foie Système nerveux | Non-classifié | Rat | NOAEL 2 500 mg/kg/jour | 90 jours |

Danger par aspiration

| Nom | Valeur |
|--|---------------------|
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Risque d'aspiration |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | Risque d'aspiration |

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point | Test résultat |
|----------|--------|-----------|------|------------|------------|---------------|
|----------|--------|-----------|------|------------|------------|---------------|

| | | | | | final | |
|--|------------|-------------------------------------|---|-----------|--------------|-------------|
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Truite arc-en-ciel | Estimé | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EC10 | >100 mg/l |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | 64742-82-1 | Vairon de Fathead | Composant analogue | 96 heures | LL50 | 8,2 mg/l |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | 64742-82-1 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | EL50 | 3,1 mg/l |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | 64742-82-1 | Puce d'eau | Composant analogue | 48 heures | EL50 | 4,5 mg/l |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | 64742-82-1 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | NOEL | 0,5 mg/l |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | 64742-82-1 | Puce d'eau | Composant analogue | 21 jours | NOEL | 2,6 mg/l |
| Bitume oxydé | 64742-93-4 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | 64742-95-6 | Vairon de Fathead | Estimé | 96 heures | LL50 | 8,2 mg/l |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | 64742-95-6 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EL50 | 7,9 mg/l |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | 64742-95-6 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EL50 | 3,2 mg/l |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | 64742-95-6 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | NOEL | 0,22 mg/l |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | 64742-95-6 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEL | 2,6 mg/l |
| Alcanes en C14-30 | 74664-93-0 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite | 68953-58-2 | Boue activée | Estimé | 3 heures | EC50 | >300 mg/l |
| Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite | 68953-58-2 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite | 68953-58-2 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite | 68953-58-2 | Poisson zèbre | Estimé | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Méthanol | 67-56-1 | Algues ou autres plantes aquatiques | Expérimental | 96 heures | EC50 | 16,9 mg/l |
| Méthanol | 67-56-1 | Moules | Expérimental | 96 heures | LC50 | 15 900 mg/l |
| Méthanol | 67-56-1 | Crapet Arlequin (Lepomis | Expérimental | 96 heures | LC50 | 15 400 mg/l |

| | | | | | | |
|----------|---------|------------------------|--------------|------------|-------|--------------------------|
| | | macrochirus) | | | | |
| Méthanol | 67-56-1 | Algues vertes | Expérimental | 96 heures | ErC50 | 22 000 mg/l |
| Méthanol | 67-56-1 | Sédiments Organisme | Expérimental | 96 heures | LC50 | 54 890 mg/l |
| Méthanol | 67-56-1 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | LC50 | 3 289 mg/l |
| Méthanol | 67-56-1 | Algues vertes | Expérimental | 96 heures | NOEC | 9,96 mg/l |
| Méthanol | 67-56-1 | Medaka | Expérimental | 8,33 jours | NOEC | 158 000 mg/l |
| Méthanol | 67-56-1 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 122 mg/l |
| Méthanol | 67-56-1 | Boue activée | Expérimental | 3 heures | IC50 | >1 000 mg/l |
| Méthanol | 67-56-1 | Orge | Expérimental | 14 jours | EC50 | 15 492 mg/kg (poids sec) |
| Méthanol | 67-56-1 | Ver rouge | Expérimental | 63 jours | EC50 | 26 646 mg/kg (poids sec) |
| Méthanol | 67-56-1 | Collembole | Expérimental | 28 jours | EC50 | 5 683 mg/kg (poids sec) |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|------------|--|----------|------------------------------------|---|--------------------------------|
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | 64742-82-1 | Estimé Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 13 jours (t 1/2) | |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | 64742-82-1 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Bitume oxydé | 64742-93-4 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | 64742-95-6 | Estimé Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 78 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Alcanes en C14-30 | 74664-93-0 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite | 68953-58-2 | Estimé Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 3 %BOD/ThO D | OCDE 301D |
| Méthanol | 67-56-1 | Expérimental Biodégradation | 3 jours | Percent degraded | 91 % dégradé | |
| Méthanol | 67-56-1 | Expérimental Biodégradation | 14 jours | Demande biologique en oxygène | 92 %BOD/ThO D | OCDE 301C |
| Méthanol | 67-56-1 | Expérimental Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 35 jours (t 1/2) | |
| Méthanol | 67-56-1 | Expérimental similaire à l'OCDE 305 | 5 jours | évolution dioxyde de carbone | 53.4 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène | |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--------------------|--|
| | | | | | théorique DBThO | |
|--|--|--|--|--|--------------------|--|

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|--|------------|---|----------|---|---------------|--------------------------|
| Carbonate de calcium | 1317-65-3 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | 64742-82-1 | Expérimental Bioconcentration | | Facteur de bioaccumulation | >1000 | |
| Bitume oxydé | 64742-93-4 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère | 64742-95-6 | Estimé BCF - Poisson | 42 jours | Facteur de bioaccumulation | 598 | OECD305-Bioconcentration |
| Alcanes en C14-30 | 74664-93-0 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de suif hydrogéné)diméthyles, sels avec la bentonite | 68953-58-2 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Méthanol | 67-56-1 | Expérimental BCF - Poisson | 3 jours | Facteur de bioaccumulation | <4.5 | |
| Méthanol | 67-56-1 | Expérimental Bioconcentration | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | -0.77 | |

12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|----------|---------|-----------------------------------|--------------|---------------|-----------|
| Méthanol | 67-56-1 | Expérimental Mobilité dans le sol | Koc | 0,13 l/kg | |

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les

déchets industriels. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|---|---|---|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | UN1139 | UN1139 | UN1139 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | SOLUTION D'ENROBAGE | SOLUTION D'ENROBAGE | SOLUTION D'ENROBAGE |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 | 3 | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III | III | III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non dangereux pour l'environnement | Ne s'applique pas. | N'est pas un polluant marin |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | F1 | Non applicable. | Non applicable. |
| Code de ségrégation IMDG | Non applicable. | Non applicable. | Aucun |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient

Bitume oxydé

Numéro CAS

64742-93-4

Classification

Grp. 2A: Probablement
carcinogène pour les
hommes

Réglementation

Centre International de
Recherche sur le
Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient

Méthanol

Numéro CAS

67-56-1

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contactez la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

| Substances dangereuses | Identifiant(s) | Quantité admissible (tonnes) pour l'application de | |
|------------------------|----------------|--|-------------------------------|
| | | Exigences de niveau inférieur | Exigences de niveau supérieur |
| Méthanol | 67-56-1 | 500 | 5000 |

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement

(CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

| | |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système nerveux. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel personal (Information) - L'information a été modifiée.

Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.

Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.

Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité.

Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>